



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

PREFET DE L'ALLIER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro spécial

Du 6 mai 2014

Edité le 6 mai 2014

SOMMAIRE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION, DES LIBERTES PUBLIQUES ET DES ETRANGERS**Bureau des procédures d'intérêt public**

3 Extrait de l'arrêté préfectoral n° 875/2014 en date du 4 avril 2014

SOUS-PREFECTURE DE MONTLUÇON

3 Extrait de l'ARRÊTÉ N° 50 / 2014 Elections municipales complémentaires – commune de HYDS

DIRECTION REGIONALE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT AUVERGNE

5 Extrait de l'ARRETE n° 1091 bis/2014 portant subdélégation de signature de Monsieur Hervé VANLAER Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement pour la région Auvergne à certains de ses collaborateurs

DIRECTION INTERREGIONALE DES ROUTES CENTRE-OUEST

6 Décision n°2014-1-03

DIRECTION L'AVIATION CIVILE CENTRE-EST

11 Extrait de l'Arrêté n° 2014-04/001 portant subdélégation de signature de M. Michel HUPAYS directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est à certains de ses collaborateurs

AGENCE REGIONALE DE SANTE

12 Extrait de l'ARRETE N° DT03-2014-66 Portant autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical en façonnage Société Ortho Medic - Montluçon

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES CENTRE-EST

13 Extrait de l'Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Véronique MAYOUSSE, Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est, en matière de compétence générale

16 Extrait de l'Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Véronique MAYOUSSE Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est, pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire délégué

19 Extrait de l'Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Véronique MAYOUSSE, Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est, en matière de pouvoir adjudicateur des marchés de la DIR CE

PREFECTURE DE L'ALLIER

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION, DES LIBERTES PUBLIQUES ET DES
ETRANGERS**

Bureau des procédures d'intérêt public

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 875/2014 en date du 4 avril 2014

**Département de l'Allier
**Projet d'aménagement de la RD 70
Communes de Reugny et Givarlais****

Déclaration d'Utilité Publique emportant mise en compatibilité

du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Reugny

Article 1^{er} : Est déclaré d'utilité publique, tel qu'il figure au dossier annexé à l'original du présent arrêté, le projet du Conseil Général de l'Allier de procéder à l'aménagement de la RD 70 entre Reugny et l'entrée du site de stockage de déchets non dangereux de la COVED à « Villeneuve », sur le territoire des communes de Reugny et Givarlais.

Article 2 : Le présent arrêté emporte mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Reugny, conformément au dossier annexé à l'original du présent arrêté.

Article 3 : En application des dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Conformément aux dispositions de l'article R.123-25 du code de l'urbanisme, le présent arrêté sera affiché pendant un mois en mairie de Reugny et Givarlais, et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Article 5 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Sous-Préfet de Montluçon, Monsieur le Président du Conseil Général de l'Allier, Messieurs les Maires de Reugny et Givarlais sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs.

**Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général**

Serge BIDEAU

SOUS-PREFECTURE DE MONTLUÇON

Extrait de l'ARRÊTÉ N° 50 / 2014 Elections municipales complémentaires – commune de HYDS

Article 1^{er} : Les électeurs et électrices de la commune de HYDS sont convoqués le dimanche 25 mai 2014 pour procéder à l'élection de 4 conseillers municipaux.

Il sera procédé, le cas échéant, à un second tour de scrutin le **dimanche 1^{er} juin 2014**.

Les déclarations de candidature devront obligatoirement être déposées à la sous-préfecture de Montluçon :

- entre le **lundi 5 mai et le mercredi 7 mai 2014**, aux horaires d'ouverture au public ;
- le **jeudi 8 mai de 17h à 18h**.

Les candidats non élus au 1^{er} tour seront automatiquement candidats au 2nd tour. Les candidats qui ne se seraient pas présentés au 1^{er} tour ne pourront déposer leur candidature pour le 2nd tour que si le nombre de candidats présents au 1^{er} tour est inférieur aux 4 sièges de conseillers municipaux à pourvoir.

Le mode de scrutin applicable est celui défini pour les communes de moins de 1 000 habitants aux articles L 253 et L 253 du code électoral :

- les membres du conseil municipal sont élus au scrutin majoritaire,
- nul n'est élu au 1^{er} tour de scrutin s'il n'a réuni simultanément la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages au moins égal au quart des électeurs inscrits,
- au 2nd tour, l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés.

Les enveloppes de vote utilisées pour ce scrutin seront de couleur bleu.

Article 2 : La campagne électorale sera ouverte le **lundi 12 mai 2014** et close le **samedi 24 mai 2014 à minuit** pour le 1^{er} tour et éventuellement le **samedi 31 mai 2014 à minuit**, en cas de 2nd tour.

Article 3 : Pour cette élection, il sera fait usage de la liste électorale close le 28 février 2014, éventuellement modifiée jusqu'au jour du scrutin par décision du juge du tribunal d'instance territorialement compétent ou par notification de l'INSEE.

Article 4 : Les électeurs se réuniront dans le bureau de vote institué par l'arrêté préfectoral susvisé. Le scrutin ne durera qu'un jour. Il sera ouvert à **8 h** et clos à **18 h** le jour du scrutin.

Article 5 : Dépouillement - Proclamation des résultats

Le dépouillement suivra immédiatement la clôture du scrutin. Dès la fin du dépouillement, le procès-verbal des opérations électorales sera rédigé par le secrétaire dans la salle de vote, en présence des électeurs s'y trouvant.

Il sera établi en 2 exemplaires et signé de tous les membres du bureau de vote. Les délégués des candidats en présence seront obligatoirement invités à contresigner les 2 exemplaires du procès-verbal.

Dès l'établissement du procès-verbal, le résultat sera proclamé en public par le président du bureau de vote et affiché en toutes lettres par ses soins dans la salle de vote.

Un exemplaire du procès-verbal sera transmis au plus tard le 1^{er} lundi suivant le scrutin à la sous-préfecture de Montluçon, accompagné des pièces annexes et de la liste d'émargement.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux emplacements habituels dans la commune de HYDS **au plus tard le lundi 28 avril 2014**. Un extrait sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Article 7 : Le maire de HYDS et le président du bureau de vote sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le sous-préfet
Thierry BARON

DIRECTION REGIONALE L'ENVIRONNEMENT, de l'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT AUVERGNE

Extrait de l'ARRETE n° 1091 bis/2014 portant subdélégation de signature de Monsieur Hervé VANLAER Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement pour la région Auvergne à certains de ses collaborateurs

Article 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Isabelle LASMOLES, directrice adjointe et M. Patrick VERGNE, directeur adjoint pour l'ensemble des affaires mentionnées à l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 28 avril 2014 susvisé.
- MM. Gilles CERISIER, Chef du service risques et Jean-Luc BARRIER adjoint au chef du service risques, pour les affaires mentionnées à l'article 1, points 1, 2.1, 2.4, 3, 6 et 8 de cet arrêté.
- M. Lionel LABELLE, responsable du pôle risques chroniques au service risques pour les affaires mentionnées à l'article 1 points 1 et 6 de cet arrêté.
- M. Dominique NIEMIEC, chargé de mission après mines pour les affaires mentionnées à l'article 1, point 1.1.
- Mme Agnès DELSOL Chef du service Territoires, Évaluation, Logement, Énergie, Paysages, M. Olivier GARRIGOU, adjoint au chef du Service Territoires, Évaluation, Logement, Énergie, Paysages et M. Patrick MONNIER, responsable du pôle Énergie, Construction Air au service Territoires, Évaluation, Logement, Énergie, Paysages pour les affaires mentionnées à l'article 1, points 2.2 et 2.3 de cet arrêté. Mme Agnès DELSOL et M. Olivier GARRIGOU pour les affaires mentionnées à l'article 1, point 9 de cet arrêté.
- Mme Anne-Sophie MUSY et M. Guillaume ASTAIX pour les affaires mentionnées à l'article 1, point 2.2 (délivrance du récépissé) points 2.3 de cet arrêté.
- MM Christian BEAU et Philippe DELORT pour les affaires mentionnées à l'article 1, point 8 de cet arrêté.
- MM Stéphane ALLOUCH et Bruno MOINE pour les affaires mentionnées à l'article 1, point 2.4 de cet arrêté.
- M. Gilles LAMBERT, Chef du service Transport, Déplacement, Sécurité, pour les affaires mentionnées à l'article 1 points 4 et 5 de cet arrêté.
- M. Thierry LAHACHE, adjoint au chef du service Transport, Déplacement, Sécurité, Mme Catherine MURATET, MM. Patrick HEBUTERNE, pour les affaires mentionnées à l'article 1 point 4 de cet arrêté.
- M. Thierry LAHACHE, adjoint au chef du service Transport, Déplacement, Sécurité, mentionnées à l'article 1er point 5 de cet arrêté.

- M. Christophe CHARRIER, chef du service Eau, Biodiversité, Ressources pour l'ensemble des affaires mentionnées à l'article 1 point 7 de cet arrêté, Dominique BARTHELEMY, adjoint au chef du service Eau, Biodiversité, Ressources et Arnaud PIEL, chef du pôle Nature au service Eau, Biodiversité Ressources, pour les affaires mentionnées à l'article 1 point 7.1 de cet arrêté.

Article 2

L'arrêté de subdélégation n° 3136/2013 du 2 décembre 2013 est abrogé.

Article 3

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 avril 2014

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur Régional de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement
Hervé VANLAER

DIRECTION INTERREGIONALE DES ROUTES CENTRE-OUEST

DECISION N°2014-1-03

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU LE CODE DU DOMAINE DE L'ÉTAT ;

VU LE CODE DE LA ROUTE ;

VU LE CODE DE LA VOIRIE ROUTIERE ;

VU LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT ;

VU LA LOI N° 82.213 DU 2 MARS 1982 RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DES COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS ;

VU LA LOI N° 83.8 DU 7 JANVIER 1983, MODIFIEE ET COMPLETEE PAR LA LOI N° 83.663 DU 22 JUILLET 1983 RELATIVE A LA REPARTITION DES COMPETENCES ENTRE LES COMMUNES, LES DEPARTEMENTS, LES REGIONS ET L'ÉTAT ;

VU LE DECRET N°2004-374 DU 29 AVRIL 2004 MODIFIE RELATIF AUX POUVOIRS DES PREFETS, A L'ORGANISATION ET A L'ACTION DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LES REGIONS ET LES DEPARTEMENTS ;

VU LE DECRET N° 2008-158 DU 22 FEVRIER 2008 RELATIF A LA SUPPLEANCE DES PREFETS DE REGION ET A LA DELEGATION DE SIGNATURE DES PREFETS ET DES HAUTS COMMISSAIRES DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE ET EN NOUVELLE-CALEDONIE ;

VU LE DECRET N° 2006-304 DU 16 MARS 2006 PORTANT CREATION DES DIRECTIONS INTERDEPARTEMENTALES DES ROUTES ;

VU L'ARRETE INTERMINISTERIEL EN DATE DU 26 MAI 2006 PORTANT CONSTITUTION DES DIRECTIONS INTERDEPARTEMENTALES DES ROUTES, ET NOTAMMENT SON ARTICLE 3

FIXANT LE RESSORT TERRITORIAL ET LE SIEGE DE LA DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES CENTRE -OUEST ;

VU L'ARRETE DU 27 MAI 2010 DU MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NEGOCIATIONS SUR LE CLIMAT, NOMMANT M. ROLAND BONNET, INGENIEUR EN CHEF DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT DU PREMIER GROUPE, EN QUALITE DE DIRECTEUR INTERDEPARTEMENTAL DES ROUTES CENTRE OUEST A COMPTER DU 1ER JUILLET 2010 ;

VU L'ARRETE INTER-PREFECTORAL DU 3 NOVEMBRE 2006 CONFIAIT LA RESPONSABILITE DE CERTAINES SECTIONS DU RESEAU ROUTIER NATIONAL STRUCTURANT DU DEPARTEMENT DE L'ALLIER A LA DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES CENTRE-OUEST ;

VU L'ARRETE N° 1070/2014 EN DATE DU 28 AVRIL 2014 DU SECRETAIRE GENERAL, PREFET DE L'ALLIER PAR INTERIM, PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. ROLAND BONNET,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER}. DELEGATION DE SIGNATURE EST DONNEE A MM. PHILIPPE LAFONT ET JEAN-PIERRE JOUFFE, ADJOINTS AU DIRECTEUR INTERDEPARTEMENTAL DES ROUTES CENTRE OUEST, A EFFET DE SIGNER AU NOM DU PREFET DE L'ALLIER TOUS ACTES, ARRETES ET DECISIONS DANS LA LIMITE DE LEURS ATTRIBUTIONS DANS LES DOMAINES SUIVANTS CONCERNANT LE RESEAU ROUTIER NATIONAL DU RESSORT DE LA DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES CENTRE OUEST DANS LE DEPARTEMENT DE L'ALLIER :

A/ GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER NATIONAL	
1 - DELIVRANCE DES ALIGNEMENTS INDIVIDUELS, CONTROLE DES ALIGNEMENTS	L.112.1A 7DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIERE
2 - OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET SES DEPENDANCES (PERMISSION EN CAS D'EMPRISE, PERMIS DE STATIONNEMENT DANS LES AUTRES CAS), ACTES D'ADMINISTRATION DES DEPENDANCES DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER	L 113-2 DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIERE ET R53 DU CODE DU DOMAINE DE L'ÉTAT
3 - DELIVRANCE DES ACCORDS DE VOIRIE POUR : 3.1. LES OUVRAGES DE TRANSPORTS ET DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE, 3.2. LES OUVRAGES DE TRANSPORTS ET DISTRIBUTION DE GAZ, 3.3. LES OUVRAGES DE TELECOMMUNICATION.	L. 113.3 DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIERE
4 - DELIVRANCE D'AUTORISATION DE VOIRIE SUR RN CONCERNANT : 4.1. LA POSE DE CANALISATIONS D'EAU, D'ASSAINISSEMENT, D'HYDROCARBURES, 4.2. L'IMPLANTATION DE DISTRIBUTEURS DE CARBURANTS A) SUR LE DOMAINE PUBLIC (HORS AGGLOMERATION) B) SUR TERRAIN PRIVE (HORS AGGLOMERATION) C) EN AGGLOMERATION (DOMAINE PUBLIC ET TERRAIN PRIVE)	L 113.1 ET SUIVANTS DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIERE
5 - AUTORISATION DE CREATION DE VOIES ACCEDANT AU	L 123-8 DU CODE DE LA VOIRIE

RESEAU ROUTIER NATIONAL	ROUTIERE
6 - AUTORISATION DE REMISE A L'ADMINISTRATION DES DOMAINES DES TERRAINS DEVENUS INUTILES AU SERVICE DES ROUTES NATIONALES	
7 - APPROBATION D'OPERATIONS DOMANIALES	ARRETE DU 23 DECEMBRE 1970
8 - MISE EN DEMEURE DE SUPPRIMER DES PANNEAUX DE PUBLICITE EN INFRACTION AVEC LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT, A L'EXCEPTION DES PANNEAUX INSTALLES PAR LES COLLECTIVITES LOCALES	ARTICLE L 581-27 ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
9 - DELIVRANCE, RENOUELEMENT, RETRAIT DES AUTORISATIONS D'EMPRUNT OU DE TRAVERSEE A NIVEAU DES ROUTES NATIONALES PAR DES VOIES FERREES INDUSTRIELLES.	CIRCULAIRE DU 9 OCTOBRE 1968
B) EXPLOITATION DES ROUTES NATIONALES	
1 - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LES PONTS DES ROUTES NATIONALES ET AUTOROUTES NON CONCEDEES	CODE DE LA ROUTE ART. R.422-4
2 - REGLEMENTATION DE POLICE SUR ROUTES NATIONALES ET AUTOROUTES NON CONCEDEES <ul style="list-style-type: none"> • STATIONNEMENT • LIMITATION DE VITESSE • INTERSECTION DE ROUTE – PRIORITE DE PASSAGE – STOP <ul style="list-style-type: none"> • IMPLANTATION DE FEUX TRICOLORES • MISES EN SERVICE • LIMITES D'AGGLOMERATIONS : AVIS A POSTERIORI <ul style="list-style-type: none"> • AUTRES DISPOSITIFS 	CODE DE LA ROUTE ART R 411-3 A R411-8, R 413-1 A R413-10, R 415-8 CIRCULAIRE DU 5 MAI 1994
3 - DECISIONS DE RESTRICTIONS TEMPORAIRES DE CIRCULATION NECESSITEES POUR TOUS LES TRAVAUX SUR LES ROUTES NATIONALES, LES VOIES EXPRESS, LES AUTOROUTES NON CONCEDEES Y COMPRIS POUR LES TRAVAUX ENTRAINANT UNE COUPURE DE LA ROUTE AVEC DEVIATION DE LA CIRCULATION.	CODE DE LA ROUTE ARTICLE R411-8 ET ARTICLE R411-18
4 - DECISIONS D'INTERRUPTION ET DE DEVIATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION MOTIVEE PAR DES CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES APPELANT DES MESURES IMMEDIATES ET URGENTES POUR LA SECURITE PUBLIQUE AINSI QUE LES DECISIONS DE REMISE EN CIRCULATION.	CODE DE LA ROUTE ART R 411-21-1
5 - AVIS DU PREFET : 5.1 SUR ARRETES TEMPORAIRES DE CIRCULATION SUR LES RN EN AGGLOMERATION 5.2 SUR ARRETES PERMANENTS DE CIRCULATION AINSI QUE SUR TOUT PROJET ENVISAGE PAR LES MAIRES, SUR LES RN EN AGGLOMERATION 5.3 SUR ARRETES REGLEMENTANT LA CIRCULATION SUR UNE VOIE D'UNE COLLECTIVITE AYANT UNE INCIDENCE SUR LA CIRCULATION DU RESEAU NATIONAL	CODE DE LA ROUTE ART R 411-8
6 - ÉTABLISSEMENT DES BARRIERES DE DEGEL SUR ROUTES NATIONALES ET REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION	CODE DE LA ROUTE ART R 411-20

<p>2 - REGLEMENTATION DE POLICE SUR ROUTES NATIONALES ET AUTOROUTES NON CONCEDEES</p> <ul style="list-style-type: none"> • STATIONNEMENT • LIMITATION DE VITESSE • INTERSECTION DE ROUTE – PRIORITE DE PASSAGE – STOP <ul style="list-style-type: none"> • IMPLANTATION DE FEUX TRICOLORES • MISES EN SERVICE • LIMITES D'AGGLOMERATIONS : AVIS A POSTERIORI <ul style="list-style-type: none"> • AUTRES DISPOSITIFS 	<p>CODE DE LA ROUTE ART R 411-3 A R411-8, R 413-1 A R413-10, R 415-8</p> <p>CIRCULAIRE DU 5 MAI 1994</p>
<p>PENDANT LA FERMETURE</p>	<p>CIRCULAIRE 703 DU 14 JANVIER 1970</p>
<p>7 - AUTORISATION DE DEROGATION D'UTILISATION DES PNEUS A CRAMPONS SUR ROUTES NATIONALES.</p>	
<p>8 - AUTORISATIONS EN APPLICATION DES ARTICLES R421-2, R 432-7, R 433-4 DU CODE DE LA ROUTE (CIRCULATION A PIED ET PRESENCE DE VEHICULES SUR RESEAU AUTOROUTIER ET ROUTES EXPRESS).</p>	<p>CODE DE LA ROUTE ART R 421-2, R432-7, R 433-4</p>
<p>9 - AVIS DU GESTIONNAIRE LORSQUE LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE AURAIT POUR EFFET LA CREATION OU LA MODIFICATION D'UN ACCES SUR UNE ROUTE NATIONALE (ART R. 421.15 DU CODE DE L'URBANISME).</p>	
<p>10 - CONVENTION D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITES LOCALES POUR LES AMENAGEMENTS REALISES SUR PLUSIEURS DOMAINES PUBLICS CONCERNANT NOTAMMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • LA SIGNALISATION • L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS <ul style="list-style-type: none"> • L'ECLAIRAGE • L'ENTRETIEN DE LA ROUTE 	
<p>11 - APPROBATION DES DOSSIERS RELATIFS A LA SIGNALISATION DE DIRECTION SUR LE RESEAU NATIONAL ET DANS LES VILLES CLASSEES POLES VERTS.</p>	<p>CIRCULAIRE 91-1706 DU 20 JUIN 1991</p>
<p>12 - AGREMENTS DE SOCIETE DE DEPANNAGE REMORQUAGE SUR AUTOROUTES ET VOIES EXPRESS, APRES AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE.</p>	
<p>C) AFFAIRES GENERALES</p>	
<p>1 - NOTIFICATIONS INDIVIDUELLES DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI ADRESSEES AUX FONCTIONNAIRES ET AGENTS CHARGES DE L'EXPLOITATION ET DE L'ENTRETIEN DES ROUTES ET DES OUVRAGES, INSCRITS SUR LA LISTE DES PERSONNELS SUSCEPTIBLES DE DEVOIR ASSURER UN SERVICE CONTINU EN CAS DE GREVE.</p>	
<p>2 - REPRESENTATION DE L'ÉTAT AUX AUDIENCES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF POUR LES AFFAIRES RELEVANT DU DOMAINE DE COMPETENCE DE LA DIRCO</p>	<p>CODE DE JUSTICE ADMINISTRATIVE ART R 431-10</p>

ARTICLE 2. DELEGATION DE SIGNATURE EST DONNEE AUX AGENTS DE LA DIRCO DONT LES NOMS SUIVENT ET POUR LES DOMAINES PRECISES A EFFET DE SIGNER AU NOM DU PREFET DE L'ALLIER TOUS ACTES, ARRETES ET DECISIONS DANS LA LIMITE DE LEURS ATTRIBUTIONS.

2.1 LES CHEFS DE SERVICE ET LEURS ADJOINTS :

- **MME LAURENCE CHAPELAIN**, SECRETAIRE GENERALE, POUR LES DECISIONS DU DOMAINE C.2 ;
- **M. DOMINIQUE BIROT**, CHEF DU SIR, A COMPTEUR DU 2 MAI 2014, POUR LES DECISIONS DU DOMAINE B ;
- **M. HERVE MAYET**, CHEF DU SPT, A COMPTEUR DU 2 MAI 2014, POUR LES DECISIONS DES DOMAINES A ET B ;

2.2 DANS LE CADRE DE LEURS COMPETENCES TERRITORIALES, POUR LES DECISIONS DES DOMAINES A.1, A.2, A.3, A.4, A.8, B.4, B.5-1, B.5-3, B.7, B.8, B.9 ET B.12 :

- **M. SERGE LAGRANGE**, CHEF DU DISTRICT DE GUERET ;
- **M. GERARD PEYROT**, RESPONSABLE DU POLE EXPLOITATION DU DISTRICT DE GUERET ;
- **MME JACQUELINE MEURGUE**, RESPONSABLE DU POLE ADMINISTRATIF DU DISTRICT DE GUERET ;
- **M. PASCAL DARFEUILLE**, RESPONSABLE DU POLE TECHNIQUE DU DISTRICT DE GUERET ;

2.3 DANS LE CADRE DE SES COMPETENCES TERRITORIALES POUR LES DECISIONS DU DOMAINE B8 :

- **M. PHILIPPE COUTURIER**, CHEF DU CEI DE LAMAIDS ;

2.4 DANS LE CADRE DE LEURS COMPETENCES, LES CHEFS DE BUREAU FONCTIONNELS :

- **M. PIERRE MAYAUDON**, CHEF DU BUREAU DE L'INGENIERIE, DE L'EXPLOITATION ET DE LA SECURITE, DU SPT, POUR LES DECISIONS DES DOMAINES B.3, B.4, B.6 ET B.7 ;
 - **M. GILLES PASCAUD**, ADJOINT AU CHEF DU BUREAU DE L'INGENIERIE, DE L'EXPLOITATION ET DE LA SECURITE, DU SPT, POUR LES DECISIONS DES DOMAINES B.3, B.4, B.6 ET B.7 ;
- **M. THIBAUT KERMARREC**, RESPONSABLE DU POLE COMMANDE PUBLIQUE AFFAIRES JURIDIQUES, POUR LES DECISIONS DU DOMAINE C.2.

ARTICLE 3. LE PRESENT ARRETE SERA PUBLIE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE L'ALLIER.

FAIT A LIMOGES, LE

LE DIRECTEUR,

ROLAND BONNET

DIRECTIONL'AVIATION CIVILE CENTRE-EST**Extrait de l'Arrêté n° 2014-04/001 portant subdélégation de signature de M. Michel HUPAYS directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est à certains de ses collaborateurs**

Article 1^{er} - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel HUPAYS, et dans le respect des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 1063/2014 du 28 avril 2014 susvisé, subdélégation est donnée à M. Simon BESSE, chef du Département Surveillance et Régulation, à l'effet de signer les décisions visées à l'article 1^{er} dudit arrêté préfectoral.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel HUPAYS et de M. Simon BESSE, subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

Mme Nadine BIOLLEY, adjointe au chef de la division sûreté, MMes Carole CHAPELOT, Christine GALTIER, M. Adrien THIERRY DE MAUGRAS, inspecteurs de surveillance sûreté, à l'effet de signer la décision visée à l'article 1^{er} - n° 8 de l'arrêté préfectoral susvisé ;

M. Thierry LHOMMEAU, chef de la division transport aérien, à l'effet de signer les décisions visées à l'article 1^{er} - n° 1 de l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 3 - Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 4 - Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Fait à Lyon, le 30 avril 2014

Pour le Préfet et par délégation
Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est
Signé : Michel HUPAYS

AGENCE REGIONALE DE SANTE

Extrait de l'ARRETE N° DT03-2014-66 Portant autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical en façonnage Société Ortho Medic - Montluçon

Article 1^{er} : La Société Ortho Médic sise à Montluçon (Allier) est autorisée à dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical à partir de son site du 16 rue de la Gaité à Montluçon (Allier), en tant que façonnier pour les sociétés Espace Médical suivantes :

- dans la région Auvergne :
 - 23 Boulevard Carnot à Montluçon (Allier)
 - 23 Place Jean Moulin à Moulins (Allier)
 - 25 avenue Paul Doumer à Vichy (Allier)
 - 86 avenue de la République à Clermont-Ferrand (Puy de Dôme)
- Dans la région Centre :
 - 113 avenue François Mitterrand à Bourges (Cher)
- dans la région Bourgogne :
 - 10 boulevard des Grands prés des Bordes à Nevers (Nièvre)

soit sur l'étendue des 14 départements suivants, couverts par les autorisations délivrées aux sociétés Espace Médical :

- dans la région Auvergne : Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy de Dôme
- dans la région Centre : Cher, Indre, Loir et Cher, Loiret
- dans la région Limousin : Creuse, Corrèze, Haute-Vienne
- dans la région Rhône-Alpes : Loire
- dans la région Bourgogne : Saône et Loire, Nièvre.

Article 2 : Le façonnage porte sur les activités suivantes :

- étude de la demande de prise en charge émanant d'une société Espace médical,
- réapprovisionnement du patient,
- suivi et maintenance des cuves et des portables,
- prise en compte et gestion des anomalies et des réclamations,
- enlèvement du matériel en fin de traitement,
- traçabilités,
- rappels de lots,

à l'exclusion du suivi de l'observance, de l'astreinte téléphonique, de l'installation chez le patient et de son information.

Article 3 : L'établissement ne pourra commencer à fonctionner qu'après que M. Guy ait obtenu son inscription en section D de l'Ordre des pharmaciens en tant que responsable de cette activité.

Article 4 : L'activité sera limitée à la sous-traitance pour les sociétés Espace Médical qui auront obtenu l'autorisation prévue à cet effet par le § 6.3 du guide de bonnes pratiques cité ci-dessus.

Article 5 : Toute modification des éléments figurant dans le dossier de demande d'autorisation doit donner lieu à déclaration.

Article 6 : Toute infraction aux dispositions de l'arrêté du 17 novembre 2000 pourra entraîner la suspension ou la suppression de la présente autorisation.

Article 7 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de la Santé ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif

de Clermont-Ferrand, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, pour les tiers, de sa publication.

Article 8 : Le délégué territorial de l'ARS de l'Allier est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier, de la région Auvergne.

Fait à Moulins, le 30 avril 2014

Pour le directeur général,
Et par délégation,
Le délégué territorial de l'Allier,
Jean SCHWEYER

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES CENTRE-EST

Extrait de l'Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Véronique MAYOUSSE, Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est, en matière de compétence générale

ARTICLE 1^{er} : subdélégation permanente de signature est donnée à :

- ◆ M. Yves DUPUIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur de l'exploitation à la direction interdépartementale des routes Centre-Est,
- ◆ M. Didier BRAZILLIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur de l'ingénierie à la direction interdépartementale des routes Centre-Est,
- ◆ Mme Anne-Marie DEFRANCE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Centre-Est,

à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions et correspondances énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 2014086-0005 du 1^{er} avril 2014 susvisé portant délégation de signature à Mme Véronique MAYOUSSE, en matière de compétence générale.

ARTICLE 2 : sont exclues de la délégation donnée aux articles précédents :

- ◆ les circulaires aux maires ;
- ◆ toutes correspondances adressées aux administrations centrales et qui sont relatives aux programmes d'équipement et à leur financement, ainsi que celles dont le préfet, se réserve expressément la signature ; toutes correspondances adressées aux Cabinets Ministériels (les autres correspondances étant sous le régime du sous-couvert) ;
- ◆ toutes correspondances adressées aux présidents des assemblées régionales et départementales, ainsi que les réponses aux interventions des parlementaires et des conseillers généraux lorsqu'elles portent sur des compétences relevant de l'Etat.

ARTICLE 3 : subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales à l'exclusion des actes visés à l'article 2 du présent arrêté, ainsi qu'à leurs intérimaires expressément désignés :

MQDD

-Mme Elisabeth WATTEBLED, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable.

Secrétariat général

- M. Philippe WATTIEZ, IDTPE, chef des pôles Gestion/Management et Ressources matérielles/informatique
- Mme Caroline COURTY, APE, chef du pôle ressources humaines
- M.Morgan HAMON, AE, chef du pôle communication

Service patrimoine et entretien

- M. Paul TAILHADES, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien
- Mme Karine AUBERT, IDTPE, chef du pôle entretien routier
- M. Mathieu BERGEON, ITPE, chef de la mission systèmes d'information
- Mme Laurène FAURIA, ITPE, chef de la cellule ouvrages d'art
- M. Sébastien BERTHAUD, TSCDD, chef de la cellule juridique et du domaine public

Service exploitation et sécurité

- M. Marin PAILLOUX, IPEF, chef du service exploitation sécurité
- M. Bruno LEVILLY, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes
- M. Sylvain TROUBETZKY, ITPE, chef de la mission politiques d'exploitation
- M. Jean-Louis DESPORTES, TSCDD, chef de la cellule mission sécurité routière
- Mme Séverine BESSON, IDTPE, chef de la division transport du CRICR RAA
- M. Christophe DUSSOT, TSCDD, adjoint au chef de la division transport du CRICR RAA
- M. Pascal GLASSON, ITPE, Chef de projet

SREX de Lyon

- M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef du SREX de Lyon
- M. Patrick PREVEL, TSCDD adjoint au chef du district de Lyon
- M. Cédric CHATENOUD, ITPE, chef du PC de Genas
- M. Fabrice BRIET, ITPE, chef du district de St Étienne
- M. Christian NOULLET, TSCDD, adjoint au chef du district de St Étienne
- M. Mathieu PACOCHA, ITPE, chef de district de Valence
- M. Christian QUET, TSCDD, adjoint au chef de district de Valence
- M. François PERROT, TSCDD, chef de la cellule gestion de la route

SREX de Moulins

- M. Thierry MARQUET, ICTPE, chef du SREX de Moulins
- M. Éric BERNARD, TSCDD, chef du PC de Moulins
- M. Yves PEYRARD, TSCDD, chef du district de La Charité-sur-Loire
- M. Patrice RICHARDEAU, TSCDD adjoint au chef du district de La Charité-sur-Loire
- M. Gilles DELAUMENI, TSCDD, chef du district de Moulins
- M. Michel SINTUREL, TSCDD, adjoint au chef de district de Moulins
- M. Jean GALLET, TSCDD, adjoint au chef du district de Mâcon
- M. Gérard LABORBE, TSCDD, chef de la cellule gestion de la route

SIR de Moulins

- M. Gilles CARTOUX, ICTPE, chef du SIR de Moulins
- M. Patrick BERGER, IDTPE, chef de projet, adjoint au chef de SIR (antenne de Mâcon)
- M. Daniel PERRET, SACDDCN, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Pascal DESMAISONS, TSCDD, chef de la cellule assainissement
- M. Guillaume LAVENIR, ITPE, chef du pôle études
- M. Eddy FAOU, ITPE, chef de projet
- M. Jean-Michel SIGAUD, ITPE, chef de projet
- M. Christian ZUCCALLI, TSCDD, chef du pôle études (antenne de Mâcon)
- Mme Sophie PETITJEAN, SACDDCE, chef du pôle administratif et de gestion (antenne de Mâcon)
- M. Thierry HEDOUIN, ITPE, chef de projet (antenne de Mâcon)

SIR de Lyon

- M. Yves MAJCHRZAK, IPEF, chef du SIR de Lyon
- M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, IDTPE, adjoint du chef de SIR, chef du pôle ouvrages d'art
- *M. Olivier ANCELET, ITPE, chef de la cellule bruit*
- Mme Marie-Joëlle JUNOD, SACDDCS, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Guillaume SERRA, ITPE, chef de projet
- *M. Jean-Pierre BENISTANT, TSCDD, chef de projet*
- M. Julien CABUT, ITPE, chef de projet
- *M. Julien CHAMPEYMOND, ITPE, chef de projet*
- M. Nicolas COSSOUL, ITPE, chef de projet
- *M. Sébastien BOUTEILLE, ITPE, chef de projet*

SREI de Chambéry

- *M. Christian GAIOTTINO, ICTPE, chef du SREI de Chambéry*
- M. Emmanuel BERNE, ITPE, chef du district de Chambéry, chef du PC Osiris
- M. André PICCHIOTTINO, TSCDD, adjoint au chef du district de Chambéry
- M. Philippe MANSUY, PNTA, chef du district de Grenoble et chef du PC Gentiane
- Mme Denise THIEVENAZ, SACDDCE, chargée du pôle administratif/chargée d'affaires patrimoine au district de Grenoble
- M. Thierry BATAILLE, SACDDCE, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Philippe DUTILLOY, IDTPE, chef du pôle tunnels
- *M. Serge PROST, TSCDD, chef du pôle études*
- M. Alain DE BORTOLI, TSCDD, responsable d'exploitation du PC Osiris

ARTICLE 4 : le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Rhône, de l'Allier, de l'Ardèche, de l'Aube, de la Côte d'Or, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, de la Savoie, du Vaucluse et de l'Yonne.

Lyon, 5 mai 2014

Pour le Préfet,
Par délégation,
La Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est,

Signé

Véronique MAYOUSSE

Extrait de l'Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Véronique MAYOUSSE Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est, pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire délégué

ARTICLE 1 : Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Didier BRAZILLIER, ICTPE, directeur de l'ingénierie
- M. Yves DUPUIS, ICTPE, directeur de l'exploitation
- Mme Anne-Marie DEFRANCE, ICTPE, secrétaire générale

à effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

ARTICLE 2 : Subdélégation de signature est donnée aux gestionnaires ci-après :

- Mme Elisabeth WATTEBLED, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable
- Mme Caroline COURTY, APE, chef du pôle ressources humaines
- M. Philippe WATTIEZ, IDTPE, chef des pôles Gestion/Management et Ressources matérielles
- M. Paul TAILHADES, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien
- Mme Karine AUBERT, IDTPE, chef du pôle entretien routier
- M. Marin PAILLOUX, ICPEF, chef du service exploitation et sécurité
- M. Bruno LEVILLY, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes
- Mme Séverine BESSON, IDTPE, chef de la division transport du CRICR RAA
- M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef du SREX de Lyon
- M. François PERROT, TSCDD, chef de cellule gestion de la route
- M. Patrick PREVEL, TSCDD, adjoint au chef du district de Lyon
- M. Fabrice BRIET, ITPE, chef du district de Saint-Étienne
- M. Christian NOULLET, TSCDD, adjoint au chef du district de Saint Étienne
- M. Mathieu PACOCHA, ITPE, chef de district de Valence
- M. Christian QUET, TSCDD, adjoint au chef du district de Valence
- M. Cédric CHATENOU, ITPE, chef du PC de Genas
- M. Pierre-Eric JULIEN, TSPDD, chef du pôle exploitation au PC Hyrondelle
- M. Florian CHICHE, OPA Technicien niveau 2, chef du pôle maintenance au PC Hyrondelle
- M. Thierry MARQUET, ICTPE, chef du service régional d'exploitation de Moulins
- M. Yves PEYRARD, TSCDD, chef du district de La Charité-sur-Loire
- M. Gilles DELAUMENI, TSCDD, chef du district de Moulins
- M. Christian GAIOTTINO, ICTPE, chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry
- M. Emmanuel BERNE, ITPE, chef du district de Chambéry, chef du PC Osiris
- M. Philippe MANSUY, PNTA, chef du district de Grenoble et chef du PC Gentiane
- M. André PICCHIOTTINO, TSCDD, adjoint au chef du district de Chambéry

- M. Alain DE BORTOLI, TSCDD, responsable d'exploitation du PC OSIRIS
- M. Yves MAJCHRZAK, IPEF, chef du service d'ingénierie routière de Lyon
- M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, IDTPE, adjoint du chef de SIR, chef du pôle ouvrages d'art au service d'ingénierie routière de Lyon
- M. Gilles CARTOUX, ICTPE, chef du service d'ingénierie routière de Moulins
- M. Guillaume LAVENIR, ITPE, chef du pôle études
- M. Pascal DESMAISONS, TSCDD, chef de la cellule assainissement
- Mme PETITJEAN Sophie, SACDDCE, chef du pôle administratif et de gestion (antenne de Mâcon)
- M. Christian ZUCCALLI, TSCDD, chef du pôle études (antenne de Mâcon)

à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recette (y compris la signature des ordres de mission et état de frais pour ARGOS).

ARTICLE 3 : Subdélégation de signature est donnée aux gestionnaires ci-après :

MODD - Secrétariat Général :

- M. Morgan HAMON, AE, chef du pôle communication
- M. Eric SAVE, chef d'équipe principal, coordonnateur ASP

Service patrimoine et entretien :

- M. Mathieu BERGEON, ITPE, chef de la mission systèmes d'information
- Mme Laurène FAURIA, ITPE, chef de la cellule ouvrages d'art
- M. Sébastien BERTHAUD, TSCDD, chef de la cellule gestion du domaine public
- M. Thomas CAILLOT, ITPE, chargé du domaine entretien routier
- M. Norbert HARCHEN, OPA, chef d'exploitation, chargé du domaine matériel et immobilier

Service exploitation et sécurité :

- M. Sylvain TROUBETZKY, ITPE, chef de la mission des politiques d'exploitation
- M. Jean-Louis DESPORTES, TSCDD, chef de la cellule mission sécurité routière
- M. Christophe DUSSOT, TSCDD, adjoint au chef de la division transport du CRICR RAA
- M. Pascal GLASSON, ITPE Chef de projet
- M. Philippe BONANAUD, ITPE, chef de projet

SREX de Lyon :

- M. Olivier SENE, TSCDD, chef de maintenance PC Genas
- M. Marc BALDACHINO, OPA HCC2, gestionnaire de flotte au district de Lyon
- M. Bernard GARNIER, OPA HCC1, chef d'atelier au district de Lyon
- M. Erik PLANCHE, TSDD, chef du CEI de Dardilly/Machézal
- M. Gérard PALLUIS, TSDD, responsable du secteur autoroutier au CEI de Pierre-Bénite
- M. Bernard MARIUTTI, TSDD, responsable du secteur autoroutier au CEI de Pierre-Bénite
- M. Jean-Pierre BREZE, TSDD, responsable du secteur autoroutier au CEI de Pierre-Bénite
- M. Camel BEKKOUCH, TSDD, responsable du secteur autoroutier au CEI de Saint-Priest
- M. Stéphane BONIFACE, CEE, CEIA de Machezal
- Mme Myriam JUAN, SACDDCE, adjointe administrative du chef de district de Saint-Etienne
- M. Serge FIALON, TSDD, responsable du pôle développement du réseau au CEI de La Varizelle
- M. Franck LATOUR, TSDD, responsable du pôle ouvrages d'art au CEI de La Varizelle
- M. Georges PICHON, TSDD, responsable du pôle exploitation au CEI de La Varizelle
- M. Ugo DI NICOLA, TSPDD, responsable du pôle entretien courant planifié au CEI de La Varizelle
- Mme Solange EXBRAYAT, OPA, gestionnaire de la flotte au district de Valence
- M. Lionel SONJON, TSPDD, chef du CEI Valence
- M. Thierry SEIGNOBOS, TSCDD, chef du CEI Montélimar

- M. Daniel DILAS, TSPDD, chef du CEI Roussillon

SREX de Moulins :

- M. Éric BERNARD, TSCDD, chef du PC de Moulins
- M. Michel SINTUREL, TSCDD, adjoint au chef de district de Moulins
- M. Patrice RICHARDEAU, TSCDD, adjoint au chef du district de La Charité-sur-Loire
- M. Jean GALLET, TSCDD, adjoint au chef du district de Mâcon
- M. Gérard LABORBE, TSCDD, chef de la cellule gestion de la route
- M. Olivier ANDRIOT, OPA, chef de l'atelier du district de Moulins
- M. Jean-Luc BERTOGLIO, TSDD, chef du CEI de Roanne
- M. Christophe AUDIN, TSPDD, chef du CEI de Toulon-sur-Allier
- M. Jean-Claude VILATTE, TSPDD, chef du CEI Varennes
- M. Daniel FEUILLET, OPA, gestionnaire de flotte au district de La Charité-sur-Loire
- M. Christian MARTIN, TSPDD, chef du CEI de La Charité-sur-Loire
- M. Christophe FALISSARD, TSDD, Chef des CEI d'Auxerre et du Cheminot
- M. Jean-Michel AUCLAIR, TSDD, chef du CEI de Clamecy
- Mme Sandrine VANNEREUX, TSCDD, chef du CEI de Saint-Pierre-le-Moutier
- M. Denis BONNOT, OPA, gestionnaire de flotte au district de Mâcon
- M. François COGNET, TSDD, chef du CEI Paray-le-Monial
- M. Jean JULIENNE, TSPDD, chef du CEI de l'A38
- M. Jérôme MUIN, TSPDD, chef du CEI de Dijon
- M. Pierre-Jean DILIGENT, OPA technicien de maintenance au PC de Moulins
- M. Pascal RAOUL, TSDD, chef du CEI de Montceau-les-Mines
- M. Jean CHEVALIER, OPA HCC2, chef d'atelier de Saint-Marcel
- M. Christian GENOT, OPA HCC1, adjoint au chef d'atelier de Saint-Marcel
- M. Gérard CHATELET, OPA HCC2, chef de l'unité d'exploitation de Cluny-Saint-Marcel et du CEI de Charnay-les-Mâcon
- M. André ALLOIN, OPA HCC2, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de Cluny-Saint-Marcel

SREI de Chambéry :

- Mme Denise THIEVENAZ, SACDDCE, chargée du pôle administratif/chargée d'affaires patrimoine au district de Grenoble
- M. Thierry BATAILLE, SACDDCE, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Philippe DUTILLOY, IDTPE, chef du pôle tunnels
- M. Serge PROST, TSCDD, chef du pôle études
- M. Bernard PERRIER, TSCDD, chef du CEI d'Aigueblanche et du CEIA d'Albertville
- M. Robert MARINO TSDD, adjoint au chef du CEI d'Aigueblanche
- M. Patrice TAILLARD TSCDD, chef du CEI de Chambéry
- M. Daniel MICHALLET, TSPDD, chef du CEI de Comboire

SIR de Lyon :

- Mme Marie-Joëlle JUNOD, SACDDCS, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Olivier ANCELET, ITPE, chef de la cellule bruit
- M. Guillaume SERRA, ITPE, chef de projet
- M. Jean-Pierre BENISTANT, TSCDD, chef de projet
- M. Julien CABUT, ITPE, chef de projet
- M. Julien CHAMPEYMOND, ITPE, chef de projet
- M. Nicolas COSSOUL, ITPE, chef de projet

- M. Sébastien BOUTEILLE, ITPE, chef de projet

SIR de Moulins :

- M. Daniel PERRET, SACDDCN, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Patrick BERGER, IDTPE, chef de projet, adjoint au chef de SIR (antenne de Mâcon)
- M. Eddy FAOU, ITPE, chef de projet
- M. Jean-Michel SIGAUD, ITPE, chef de projet
- M. Thierry HEDOUIN, ITPE, chef de projet (antenne de Mâcon)

à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes à l'exception de la signature des ordres de mission et état de frais pour ARGOS.

ARTICLE 4 : Les intérimaires expressément désignés des agents listés ci-dessus bénéficient, dans le cadre de leur intérim, de la même subdélégation de signature.

ARTICLE 5 : La présente subdélégation prend effet à compter de ce jour.

Lyon, le 05 mai 2014

Pour le Préfet,
Par délégation,
La Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est,

Signé

Véronique MAYOUSSE

Extrait de l'Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Véronique MAYOUSSE, Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est, en matière de pouvoir adjudicateur des marchés de la DIR CE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à M. Didier BRAZILLIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur de l'ingénierie et M. Yves DUPUIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur de l'exploitation à l'effet d'effectuer les actes dévolus au pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 2 : Est exclue de cette délégation, la signature des actes d'engagement des marchés supérieurs à 5 700 000 euros HT.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans les conditions limitatives fixées par la Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est, ainsi qu'à leurs intérimaires désignés, à l'effet de signer les marchés passés selon une procédure adaptée visée à l'article 28 du Code des Marchés Publics :

Délégation de signature est donnée, dans la limite des marchés dont le seuil est inférieur à 90 000 euros H.T à :

- Mme Elisabeth WATTEBLED, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable
- Mme Anne-Marie DEFRAANCE, ICTPE, secrétaire générale
- Mme Caroline COURTY, APE, chef du pôle ressources humaines
- M. Philippe WATTIEZ, IDTPE, chef des pôles Gestion/Management et Ressources matérielles
- M. Paul TAILHADES, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien
- Mme Karine AUBERT, IDTPE chef du pôle entretien routier
- M. Marin PAILLOUX, ICPEF, chef du service exploitation et sécurité
- M. Bruno LEVILLY, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes
- Mme Séverine BESSON, IDTPE, chef de la division transport du CRICR RAA
- M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef du SREX de Lyon
- M. Thierry MARQUET, ICTPE, chef du service régional d'exploitation de Moulins
- M. Christian GAIOTTINO, ICTPE, chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry
- M. Yves MAJCHRZAK, IPEF, chef du service d'ingénierie routière de Lyon
- M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, IDTPE, adjoint du chef de SIR, chef du pôle ouvrages d'art au service d'ingénierie routière de Lyon
- M. Gilles CARTOUX, ICTPE, chef du service d'ingénierie routière de Moulins
- M. Patrick BERGER, IDTPE, chef de projet, adjoint au chef de SIR (antenne de Mâcon)

Pour ces chefs de service, le seuil est porté à 1 000 000 d'euros HT pour la signature des bons de commande pris en exécution du marché à bons de commande d'enrobés.

Délégation de signature est donnée, dans la limite des marchés dont le seuil est inférieur à 20 000 euros H.T à :

Secrétariat Général :

- M.Morgan HAMON, AE, chef du pôle communication

Service patrimoine et entretien :

- M. Mathieu BERGEON, ITPE, chef de la mission systèmes d'information
- Mme Laurène FAURIA, ITPE, chef de la cellule ouvrages d'art
- M. Sébastien BERTHAUD, TSCDD, chef de la cellule gestion du domaine public
- M. Thomas CAILLOT, ITPE, chargé du domaine entretien routier
- M. Norbert HARCHEN, OPA, chef d'exploitation, chargé du domaine matériel et immobilier

Service exploitation et sécurité :

- M. Sylvain TROUBETZKY, ITPE, chef de la mission des politiques d'exploitation
- M. Jean-Louis DESPORTES, TSCDD, chef de la cellule mission sécurité routière
- M. Christophe DUSSOT, TSCDD, adjoint au chef de la division transport du CRICR RAA
- M. Pascal GLASSON, ITPE Chef de projet
- M. Philippe BONANAUD, ITPE, chef de projet

SREX de Lyon :

- M. Patrick PREVEL, TSCDD, adjoint au chef du district de Lyon
- M. Cédric CHATENOUD, ITPE, chef du PC de Genas
- M. Olivier SENE, TSCDD, chef de maintenance PC Genas
- M. Fabrice BRIET, ITPE, chef du district de Saint-Étienne
- M. Christian NOULLET, TSCDD, adjoint au chef du district de Saint Étienne
- M. Mathieu PACOCHA, ITPE, chef de district de Valence
- M. Christian QUET, TSCDD, adjoint au chef du district de Valence
- M. François PERROT, TSCDD, chef de cellule gestion de la route

SREX de Moulins :

- M. Gilles DELAUMENI, TSCDD, chef du district de Moulins
- M. Michel SINTUREL, TSCDD, adjoint au chef de district de Moulins
- M. Éric BERNARD, TSCDD, chef du PC de Moulins
- M. Yves PEYRARD, TSCDD, chef du district de La Charité-sur-Loire
- M. Patrice RICHARDEAU, TSCDD, adjoint au chef du district de La Charité-sur-Loire
- M. Jean GALLET, TSCDD, adjoint au chef du district de Mâcon
- M. Gérard LABORBE, TSCDD, chef de la cellule gestion de la route

SREI de Chambéry :

- M. Emmanuel BERNE, ITPE, chef du district de Chambéry, chef du PC Osiris
- M. André PICCHIOTTINO, TSCDD, adjoint au chef du district de Chambéry
- M. Philippe MANSUY, PNTA, chef du district de Grenoble et chef du PC Gentiane
- Mme Denise THIEVENAZ, SACDDCE, chargée du pôle administratif/chargée d'affaires patrimoine au district de Grenoble
- M. Thierry BATAILLE, SACDDCE, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Philippe DUTILLOY, IDTPE, chef du pôle tunnels
- M. Serge PROST, TSCDD, chef du pôle études

SIR de Lyon :

- Mme Marie-Joëlle JUNOD, SACDDCS, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Olivier ANCELET, ITPE, chef de la cellule bruit
- M. Guillaume SERRA, ITPE, chef de projet
- M. Jean-Pierre BENISTANT, TSCDD, chef de projet
- M. Julien CABUT, ITPE, chef de projet
- M. Julien CHAMPEYMOND, ITPE, chef de projet
- M. Nicolas COSSOUL, ITPE, chef de projet
- M. Sébastien BOUTEILLE, ITPE, chef de projet

SIR de Moulins :

- M. Daniel PERRET, SACDDCN, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Guillaume LAVENIR, ITPE, chef du pôle études
- M. Pascal DESMAISONS, TSCDD, chef de la cellule assainissement
- M. Eddy FAOU, ITPE, chef de projet
- M. Jean-Michel SIGAUD, ITPE, chef de projet
- Mme PETITJEAN Sophie, SACDDCE, chef du pôle administratif et de gestion (antenne de Mâcon)
- M. Christian ZUCCALLI, TSCDD, chef du pôle études (antenne de Mâcon)
- M. Thierry HEDOUIN, ITPE, chef de projet (antenne de Mâcon)

Délégation de signature est donnée, dans la limite des marchés dont le seuil est inférieur à 4 000 euros H.T à :

- M. Marc BALDACHINO, OPA HCC2, gestionnaire de flotte au district de Lyon
- M. Bernard GARNIER, OPA HCC1, chef d'atelier au district de Lyon
- M. Erik PLANCHE, TSDD, chef du CEI de Dardilly/Machézal
- M. Gérard PALLUIS, TSDD, responsable du secteur autoroutier au CEI de Pierre-Bénite
- M. Bernard MARIUTTI, TSDD, responsable du secteur autoroutier au CEI de Pierre-Bénite
- M. Jean-Pierre BREZE, TSDD, responsable du secteur autoroutier au CEI de Pierre-Bénite
- M. Camel BEKKOUCH, TSDD, responsable du secteur autoroutier au CEI de Saint-Priest
- M. Stéphane BONIFACE, CEE, CEIA de Machezal
- Mme Myriam JUAN, SACDDCE, adjointe administrative du chef de district de Saint-Etienne
- M. Serge FIALON, TSDD, responsable du pôle développement du réseau au CEI de La Varizelle

- M. Franck LATOUR, TSDD, responsable du pôle ouvrages d'art au CEI de La Varizelle
- M. Georges PICHON, TSDD, responsable du pôle exploitation au CEI de La Varizelle
- M. Ugo DI NICOLA, TSPDD, responsable du pôle entretien courant planifié au CEI de La Varizelle
- M. Pierre-Eric JULIEN, TSPDD, chef du pôle exploitation au PC Hyrondelle
- M. Florian CHICHE, OPA Technicien niveau 2, chef du pôle maintenance au PC Hyrondelle
- Mme Solange EXBRAYAT, OPA, gestionnaire de la flotte au district de Valence
- M. Lionel SONJON, TSPDD, chef du CEI Valence
- M. Thierry SEIGNOBOS, TSCDD, chef du CEI Montélimar
- M. Daniel DILAS, TSPDD, chef du CEI Roussillon
- M. Olivier ANDRIOT, OPA, chef de l'atelier du district de Moulins
- M. Jean-Luc BERTOGLIO, TSDD, chef du CEI de Roanne
- M. Christophe AUDIN, TSPDD, chef du CEI de Toulon-sur-Allier
- M. Jean-Claude VILATTE, TSPDD, chef du CEI Varennes
- M. Daniel FEUILLET, OPA, gestionnaire de flotte au district de La Charité-sur-Loire
- M. Christian MARTIN, TSPDD, chef du CEI de La Charité-sur-Loire
- M. Christophe FALISSARD, TSDD, Chef des CEI d'Auxerre et du Cheminot
- M. Jean-Michel AUCLAIR, TSDD, chef du CEI de Clamecy
- Mme Sandrine VANNEREUX, TSCDD, chef du CEI de Saint-Pierre-le-Moutier
- M. Denis BONNOT, OPA, gestionnaire de flotte au district de Mâcon
- M. François COGNET, TSDD, chef du CEI Paray-le-Monial
- M. Jean JULIENNE, TSPDD, chef du CEI de l'A38
- M. Jérôme MUIN, TSPDD, chef du CEI de Dijon
- M. Pierre-Jean DILIGENT, OPA technicien de maintenance au PC de Moulins
- M. Pascal RAOUL, TSDD, chef du CEI de Montceau-les-Mines
- M. Jean CHEVALIER, OPA HCC2, chef d'atelier de Saint-Marcel
- M. Christian GENOT, OPA HCC1, adjoint au chef d'atelier de Saint-Marcel
- M. Gérard CHATELET, OPA HCC2, chef de l'unité d'exploitation de Cluny-Saint-Marcel et du CEI de Charnay-les-Mâcon
- M. André ALLOIN, OPA HCC2, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de Cluny-Saint-Marcel
- M. Bernard PERRIER, TSCDD, chef du CEI d'Aigueblanche et du CEIA d'Albertville
- M. Robert MARINO TSDD, adjoint au chef du CEI d'Aigueblanche
- M. Patrice TAILLARD TSCDD, chef du CEI de Chambéry
- M. Alain DE BORTOLI, TSCDD, responsable d'exploitation du PC OSIRIS
- M. Daniel MICHALLET, TSPDD, chef du CEI de Comboire

- M. Eric SAVE, chef d'équipe principal, coordonnateur ASP

ARTICLE 4 : Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, sans limitation de montant, ainsi qu'à leurs intérimaires désignés, à l'effet de signer les documents concernant :

- **les actes de sous-traitance initiaux et modificatifs**
- **les actes relatifs aux réceptions des ouvrages, uniquement lorsqu'il s'agit de réceptions sans réserve ou avec des réserves mineures.**

- Mme Elisabeth WATTEBLED, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable
- Mme Anne-Marie DEFRANCE, ICTPE, secrétaire générale
- M. Paul TAILHADES, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien
- Mme Karine AUBERT, IDTPE, chef du pôle entretien routier
- M. Marin PAILLOUX, ICPEF, chef du service exploitation et sécurité
- M. Bruno LEVILLY, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes
- M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef du SREX de Lyon

- M. Thierry MARQUET, ICTPE, chef du service régional d'exploitation de Moulins
- M. Christian GAIOTTINO, ICTPE, chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry
- M. Yves MAJCHRZAK, IPEF, chef du service d'ingénierie routière de Lyon
- M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, IDTPE, adjoint du chef de SIR, chef du pôle ouvrages d'art au service d'ingénierie routière de Lyon
- M. Gilles CARTOUX, ICTPE, chef du service d'ingénierie routière de Moulins

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Rhône, de l'Allier, de l'Ardèche, de l'Aube, de la Côte d'Or, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, de la Savoie, du Vaucluse et de l'Yonne.

Lyon, le 05 mai 2014

Pour le Préfet,
Et par délégation,
La Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est,

Signé

Véronique MAYOUSSE